



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 mars 2019 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Johanne Couture, directrice - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA19 13 0032

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA19 13 0033

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA19 13 0034

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Quatre (4) citoyens font des interventions. À 19 h 35, la période de questions est terminée.

CA19 13 0035

OFFRIR AU CONSEIL DE LA VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, QUE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD PRENNE EN CHARGE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'EAU DE LA RUE DE LA SALETTE.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la réalisation des travaux de reconstruction de la conduite d'eau de la rue de la Salette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1193693003

CA19 13 0036

ÉVÉNEMENT « UNE HEURE POUR LA TERRE 2019 » - 30 MARS 2019, DE 20 H 30 À 21 H 30.

ATTENDU QUE l'événement Une heure pour la Terre 2019 aura lieu le samedi 30 mars 2019, de 20 h 30 à 21 h 30;

ATTENDU QUE cet événement, créé en Australie en 2007 et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (le World Wide Fund for Nature), vise à sensibiliser la population mondiale à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques en misant sur un geste simple, celui d'éteindre les lumières pendant une heure;

Le 4 mars 2019

ATTENDU QUE plus de 7 000 villes et cités, réparties à travers six continents, plus de 170 pays et 24 fuseaux horaires, s'associent déjà à ce mouvement planétaire et y impliquent, par le fait même, des millions de personnes à travers le monde.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement de Saint-Léonard à l'événement *Une heure pour la Terre 2019* qui aura lieu le samedi 30 mars 2019, de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les citoyens de Saint-Léonard à prendre part aussi à cet événement, en éteignant leurs lumières pendant une heure, ce soir-là.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1190219004

CA19 13 0037

MOTION À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES DU 8 MARS 2019.

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations unies - l'ONU - a proclamé, en 1977, le 8 mars, comme la Journée internationale des femmes;

ATTENDU QUE cette Journée est célébrée, cette année, au Québec, à l'initiative du Collectif 8 mars, sous le thème *Le respect, ça se manifeste!*, et que cette thématique appelle les femmes à poursuivre leur lutte pour que toutes les barrières qui se dressent devant elles disparaissent;

ATTENDU QUE cette Journée est célébrée, cette année, au Canada, sous le thème *#InnovationPourTransformer*, et que cette thématique appelle les femmes à dire, à l'aide de ce mot-clic, ce que le féminisme signifie pour elles;

ATTENDU QUE cette Journée donne lieu à de nombreux événements à Montréal, au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde pour célébrer, honorer et inspirer les femmes, dont ici même dans l'arrondissement où un événement honorifique, à l'attention de quatre Léonardoises, sera organisé le vendredi 8 mars, à 9 h, à la bibliothèque de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE cette Journée nous donne l'occasion de nous souvenir et de rendre hommage à toutes les générations de femmes qui, par leur courage et leur détermination, ont livré des combats et gagné d'importantes batailles au nom de la liberté et de l'égalité;

ATTENDU QUE cette Journée nous donne l'occasion aussi de manifester et de réitérer notre désir de poursuivre la lutte pour que les femmes soient respectées sur tous les plans, prennent la place qui leur revient dans toutes les sphères de la société et atteignent l'égalité avec les hommes.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay, Michel Bissonnet, Dominic Perri et Mario Battista

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard souligne la Journée internationale des femmes, le 8 mars, et offre ses plus chaleureuses et respectueuses salutations à toutes les Léonardoises pour l'occasion.

Que le conseil profite aussi de cet événement pour rendre hommage à toutes les personnes qui se sont impliquées et dévouées au fil des ans pour réclamer et obtenir de meilleures conditions de vie et de travail pour les femmes, de même que pour promouvoir et



défendre leurs droits, et pour encourager toutes les personnes qui en prennent le relais aujourd'hui à poursuivre ces efforts et cette bataille.

Que le conseil réitère également son désir de voir les femmes être respectées à tous les niveaux, réaliser leur plein potentiel dans toutes les sphères de la société et accéder à une pleine et entière égalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.02 1190219005

CA19 13 0038

REJET DES SOUMISSIONS - SERVICES D'HYDRO-EXCAVATION POUR DIVERS ARRONDISSEMENTS - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 18-17306.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De rejeter les soumissions reçues pour les services d'hydro-excavation pour divers arrondissements, lot 6, appel d'offres numéro 18-17306.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1193693001

CA19 13 0039

OCTROI DE CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC COUBERTIN - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-174 - 9153-5955 QUÉBEC INC. (TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS) – 191 895,33 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à 9153-5955 QUÉBEC INC. (TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS), le plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement de jeux d'eau au parc Coubertin, appel d'offres numéro 300-174, au montant total de 174 450,31 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 191 895,33 \$, soit 174 450,31 \$, le prix de la soumission avant contingences, augmenté de 17 445,02 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1192242001

CA19 13 0040

OCTROI DE CONTRAT - SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 19-17456 - LE BERGER BLANC INC. – 316 813,61 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à LE BERGER BLANC INC., le seul soumissionnaire conforme, pour le service de contrôle animalier pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 19-17456, au montant total de 316 813,61 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Dissidence : Lili-Anne Tremblay

20.03 1197281001

CA19 13 0041

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES ADMINISTRATIFS À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO SP-188 - BLH ARCHITECTES INC. – 86 231,25 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à BLH ARCHITECTES INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour le réaménagement des espaces administratifs à la mairie d'arrondissement, appel d'offres numéro SP-188, au montant total de 86 231,25 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1192242002

CA19 13 0042

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 90 000 \$ AUX ORGANISMES SPORTIFS DE L'ARRONDISSEMENT POUR LA RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION SPORTIVE DE L'ANNÉE 2019.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :



D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 90 000 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2019. Cette somme est répartie comme suit :

- 994,24 \$ à l'Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard;
- 1 104,71 \$ à l'Association de cheerleading de Saint-Léonard;
- 1 362,48 \$ à la Corporation de football junior de St-Léonard inc.;
- 1 620,25 \$ au Centre sportif Ludus;
- 2 822,95 \$ au Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard;
- 3 618,41 \$ au Club basketball St-Léonard;
- 4 000,00 \$ au Club de judo Saint-Léonard;
- 5 339,45 \$ au Club de gymnastique Salto de Saint-Léonard;
- 11 967,72 \$ au C.P.A. St-Léonard inc.;
- 13 182,91 \$ à l'Association du hockey mineur St-Léonard inc.;
- 18 986,88 \$ à l'Association de baseball St-Léonard;
- 25 000,00 \$ à l'Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1183451001

CA19 13 0043

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 600 \$ À CORPORATION DE FOOTBALL JUNIOR DE ST-LÉONARD INC. (LES COUGARS DE ST-LÉONARD) POUR LA PARUTION D'UNE PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME SOUVENIR.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 600 \$ à Corporation de football junior de St-Léonard inc. (Les Cougars de St-Léonard) pour la parution d'une publicité dans le programme souvenir.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1190219002

CA19 13 0044

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À C.P.A. ST-LÉONARD INC., CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE, POUR LA PARUTION D'UNE PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME OFFICIEL DU 50E SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DE L'ORGANISME.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Le 4 mars 2019

D'accorder une aide financière de 500 \$ à C.P.A. St-Léonard inc., club de patinage artistique, pour la parution d'une publicité dans le programme officiel du 50^e spectacle de fin d'année de l'organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1190219003

CA19 13 0045

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 450 \$ À FESTIVAL HOCKEY MONTRÉAL POUR CONTRIBUER À L'INSCRIPTION DES ÉQUIPES REPRÉSENTANT L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD LORS DU FESTIVAL DE HOCKEY DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL 2019, QUI AURA LIEU DU 26 AU 28 AVRIL 2019.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder une aide financière de 450 \$ à Festival Hockey Montréal pour contribuer à l'inscription des équipes représentant l'arrondissement de Saint-Léonard lors du Festival de hockey des employés de la Ville de Montréal 2019, qui aura lieu du 26 au 28 avril 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1195180001

CA19 13 0046

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CORSO TEMPORAIRE, SUR LA RUE JEAN-TALON EST, ENTRE LES RUES DE FONTENELLE ET MAINVILLE - PÉPINIÈRE & COLLABORATEURS (LA PÉPINIÈRE / ESPACES COLLECTIFS) – 51 323,69 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à PÉPINIÈRE & COLLABORATEURS (LA PÉPINIÈRE / ESPACES COLLECTIFS), pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour l'aménagement d'un corso temporaire, sur la rue Jean-Talon Est, entre les rues de Fontenelle et Mainville, au montant total de 51 323,69 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1194871006



CA19 13 0047

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2018.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1190512002

CA19 13 0048

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1190512003

CA19 13 0049

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1194868002

CA19 13 0050

AUTORISER UNE AFFECTATION DE SURPLUS DE 500 000 \$ AFIN DE FINANCER LES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES OCCASIONNÉES PAR LES ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT DE LA SAISON HIVERNALE 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser une affectation de surplus de 500 000 \$ afin de financer les dépenses supplémentaires occasionnées par les activités de déneigement de la saison hivernale 2019.

D'affecter cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1190512004

CA19 13 0051

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2246 INTITULÉ : RÈGLEMENT CONCERNANT LE DROIT DE VISITE ET D'INSPECTION.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 4 février 2019;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2246 intitulé : Règlement concernant le droit de visite et d'inspection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1193022004

CA19 13 0052

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 6843-6845, RUE JARRY - LOT NUMÉRO 1 335 809 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.



ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 janvier 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment situé aux 6843-6845, rue Jarry, lot numéro 1 335 809 du cadastre du Québec, dans la zone C10-44, à la condition que la partie supérieure du mur soit recouverte de parement métallique, tel que proposé sur les plans révisés en date du 10 décembre 2018.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge minimale de 2,05 mètres à conserver, selon l'article 10.2.2 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 1,90 mètre pour le mur latéral adjacent à la rue Pascal-Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1185909024

CA19 13 0053

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 5870, RUE GIFFARD - LOT NUMÉRO 1 334 255 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 février 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment situé au 5870, rue Giffard, lot numéro 1 334 255 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02, à la condition que le revêtement extérieur de la façade soit modifié afin de le rendre conforme.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 8,37 mètres, calculée selon l'article 9.14.6 b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 5,94 mètres pour l'avant-corps implanté en façade du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1194871004

Le 4 mars 2019

CA19 13 0054

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 8130-8132, RUE DUNANT - LOT NUMÉRO 1 335 524 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 février 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment situé aux 8130-8132, rue Dunant, lot numéro 1 335 524 du cadastre du Québec, dans la zone H10-35.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H10-35, soit réduite à 5,91 mètres pour le bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1195909002

CA19 13 0055

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 8852-8854, RUE PAUL-CORBEIL - LOT NUMÉRO 1 000 328 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 février 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment situé aux 8852-8854, rue Paul-Corbeil, lot numéro 1 000 328 du cadastre du Québec, dans la zone H08-03.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H08-03, soit réduite à 5,92 mètres pour le bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1195909003

Le 4 mars 2019



CA19 13 0056

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5870, RUE GIFFARD - LOT NUMÉRO 1 334 255 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 février 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-02 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5870, rue Giffard, lot numéro 1 334 255 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1194871003

CA19 13 0057

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT COMMERCIAL JUMELÉ SITUÉ AU 8050, RUE DE CHAMILLY - LOT NUMÉRO 1 003 100 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 février 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-01 visant la modification de la façade du bâtiment commercial jumelé situé au 8050, rue de Chamilly, lot numéro 1 003 100 du cadastre du Québec, dans la zone C05-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1194871005

CA19 13 0058

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 6 FÉVRIER 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Le 4 mars 2019

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1193385002

CA19 13 0059

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - JANVIER 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1197888002

CA19 13 0060

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2018 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1193385003

CA19 13 0061

DÉPOSER AU CONSEIL DE LA VILLE LE BILAN ANNUEL 2018 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES (04-041) SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :



De déposer au conseil de la ville le bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement concernant l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1187947005

CA19 13 0062

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 55, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} avril 2019.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 4 mars 2019